CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E86333** **VALABLE JUSQU'AU** **10/03/2027**

ÉDITÉ LE 20/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/12/2009

Raison sociale : PEINTURES DIEBOLD

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 03/12/2024

Capital : 15 000

5 RUE DU GENERAL HOCHE
67760 GAMBSHEIM

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 2010 B 238

Siret : 518 872 999 00041

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 4030274

Assurance Responsabilité Travaux :
VHV FR13-RCD25P01671

Assurance Responsabilité Civile :
VHV FR13-RCD25P01671

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 03 88 96 20 38 **Fax :** 03 88 96 39 79

Portable :

Responsabilité légale :
KRESS ERIC PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : eric.kress@peintures-diebold.fr

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 630 000 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101 PROB	Tuiles à emboîtement ou à glissement		15/05/2025
6111 PROB	Peinture et ravalement (Technicité courante)	4	11/03/2025
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)	4	11/03/2025
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/03/2026 13:59

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E86333** **VALABLE JUSQU'AU** **10/03/2027**

ÉDITÉ LE **20/03/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/12/2009
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 03/12/2024
Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 2010 B 238

Siret : **518 872 999** **00041**
Code NACE : 4334Z
Numéro caisse de congés payés : 4030274
Assurance Responsabilité Travaux :
VHV FR13-RCD25P01671
Assurance Responsabilité Civile :
VHV FR13-RCD25P01671
Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : **PEINTURES DIEBOLD**

5 RUE DU GENERAL HOCHE
67760 GAMBSHEIM

Téléphone : 03 88 96 20 38 **Fax :** 03 88 96 39 79
Portable :
Site Internet :
E-mail : eric.kress@peintures-diebold.fr
Responsabilité légale :
KRESS ERIC PRÉSIDENT

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101 PROB	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	15/05/2025
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	11/03/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	15/05/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	15/05/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	11/03/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	15/05/2025
o Isolation des combles perdus	15/05/2025
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	03/07/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/03/2026 13:59

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.